



Procès-verbal de l'assemblée des délégués CPVAL du 27 juin 2012 à l'Aula FXB à Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 17h30, Mme Helga Koppenburg Emery, présidente de l'assemblée et du comité CPVAL, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués et aux membres du comité.

La séance est tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Avant de commencer, Mme la Présidente rend hommage aux assurés et rentiers décédés depuis la dernière assemblée.

Elle informe l'assemblée qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'ayant été déposée, celle-ci, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 14 juin 2012, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2011 ;
3. Présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2011 ;
4. Informations concernant le changement de primauté ;
5. Divers

Sont nommés scrutateurs : Mme Adrienne Mittaz et M. Michel Bonvin.

Madame la Présidente annonce la présence de 87 délégués sur 150. 22 délégués se sont excusés. 69 représentent le Bas-Valais et 18 le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE DU 22 JUIN 2011

Ledit pv, envoyé en février 2012 aux délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à M. Vernier.

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

En introduction, Madame la Présidente relève que l'exercice 2011 s'est fortement axé sur les préparations du changement de primauté pour le 1^{er} janvier 2012. Elle souligne à ce sujet la difficulté de mener à terme ce changement dans un laps de temps très court durant lequel il a fallu discuter le nouveau plan de prévoyance et ses impacts financiers avec les autorités politiques, élaborer le règlement de prévoyance de la Caisse pour son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et implémenter un nouveau logiciel informatique de gestion des assurés tout en le paramétrant selon la primauté de cotisation. Hormis la poursuite de ces travaux liés au changement de primauté, l'évolution des marchés financiers et leur volatilité ont régulièrement perturbé les décisions concernant les hypothèses de rendement et les calculs prévus pour la recapitalisation. Mme Koppenburg remercie toutes les personnes ayant œuvré à la bonne réalisation de ces travaux (Comité, Direction, Personnel). Elle remercie également les Autorités politiques pour leur participation active aux débats et discussions sur d'une part les relations complexes entre la primauté des prestations et la primauté des cotisations et d'autre part sur le

financement des Caisses publiques suite à la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Grâce à cette excellente collaboration, le projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil avec très peu de changements.

Madame la Présidente regrette en conclusion que l'envoi du certificat d'assurance à tous les assurés n'ait pas pu être réalisé avant la fin juin. Pour des raisons de fiabilité entre les données transmises d'un système informatique à un autre système informatique, il était indispensable de prendre du temps pour vérifier la justesse de ces informations. Elle remercie les assurés pour leur compréhension.

Sur la base du rapport de gestion 2011, la présentation de l'exercice sera effectuée par M. Barbey pour la partie Prévoyance et par M. Vernier pour la partie Gestion de fortunes.

3.1. Prévoyance

3.1.1. Statistiques

Avec 10736 assurés actifs et un accroissement annuel de 0,14%, CPVAL ralentit sa moyenne de croissance de l'effectif (2,02% sur 11 ans, soit depuis 2000) mais reste quand même au-delà des hypothèses de croissance retenues (1,5%). En terme d'engagements, 2011 a exceptionnellement enregistré une légère diminution de CHF 9 mios pour un montant total de CHF 1,88 mias. Cette baisse s'explique principalement par un nombre important d'assurés partis en retraite ainsi que par l'absence de renchérissement des salaires. L'augmentation moyenne depuis 1999 avoisine les 2,8% par année.

Du côté des pensionnés, on note un accroissement considérable de l'effectif de 7,5% pour 2011 alors que sur les 11 dernières années la moyenne était de 4,6%. Sur les 4470 pensionnés, environ 73% sont retraités. La croissance exponentielle du nombre des pensionnés est une réalité avec laquelle il va falloir compter sur les 5 à 10 prochaines années. En terme d'engagements, la croissance a aussi été fortement marquée (8,8% à CHF 1,76 mias) due en grande partie au nombre important de mises à la retraite (363 nouveaux bénéficiaires). L'augmentation moyenne depuis 1999 avoisine les 4,7% par année.

3.1.2. Ratios importants

Le rapport démographique poursuit sa tendance baissière et atteint à fin 2011 2,36 assurés pour 1 retraité. Les deux ratios de prévoyance (le ratio cotisations/rentes et le ratio produits/charges de prévoyance) sont encore positifs en 2011 mais se réduisent depuis ces 5 dernières années. Ils ont néanmoins permis de dégager un bénéfice de CHF 8 mios. A moyen-long terme, ces ratios poursuivront toutefois leur tendance baissière. Les engagements se sont accrus de CHF 147 mios et les résultats négatifs des placements (- CHF 52 mios) ont grevé l'exercice 2011 qui s'est terminé sur un déficit de CHF 195 mios. Les frais d'administration (CHF 3,1 mios) se sont appréciés de 19% par rapport à 2010. Cette hausse d'environ CHF 0,5 mios s'explique par les frais d'acquisition du nouveau logiciel de gestion des assurés et par les frais liés au changement de primauté. Quant au degré de couverture de la Caisse, il s'est réduit de 4% pour se situer à fin 2011 à 65,4%.

Suite à la présentation, une question a été posée concernant l'économie de frais suite à la fusion des deux anciennes Caisses. La Direction y répond en précisant qu'à très court terme, l'économie ne s'est pas encore concrétisée ; en revanche, à moyen terme, les frais liés à l'informatique et à la gestion de fortune seront principalement réduits.

3.2. Placements

La Direction rappelle en introduction l'objectif de rendement annuel moyen à long terme de la Caisse (min. 3,5%). Après avoir présenté le fonctionnement du processus d'investissement lors de l'AD de 2010, la Direction a choisi d'axer sa présentation 2011 sur les différents risques auxquels est confrontée CPVAL dans sa gestion des capitaux et de les illustrer par des commentaires relatifs à l'année boursière 2011 par classes d'actifs. Les principaux risques abordés pour la partie obligataire concernaient le bas niveau des taux d'intérêt, la durée des engagements et la qualité des débiteurs. Cette approche a eu comme corollaire une diminution importante des investissements de CPVAL dans cette classe d'actifs (exposition de 8,7% à fin 2011) avec une durée moyenne de 4 ans. Le risque Devises est également présenté et pleinement assumé par la Caisse. Pour la classe d'actifs Actions, les risques principaux sont la volatilité et l'analyse des sociétés. CPVAL a augmenté ses investissements essentiellement par le biais de placements indiciels, thématiques et géographiques. L'immobilier et le prêt à l'employeur sont des catégories d'actifs qui offrent une rentabilité d'environ 3,5% mais avec l'avantage d'une très faible volatilité. Dans des marchés baissiers, ils servent de coussin de sécurité. En résumé, CPVAL recherche avant tout de l'investissement et non de la spéculation, raison pour laquelle elle oriente ses investissements sur des actifs rémunérateurs à long terme.

La Direction présente ensuite les résultats des marchés en 2011 globalement neutres (0,2%) mais négatifs dans les classes d'actifs Actions et Matières premières. En comparaison, la Caisse a réalisé une performance de -1,72%. Les catégories gagnantes étaient les obligations et l'immobilier. Les raisons de la sous-performance peuvent être attribuées à une gestion prudente de la partie obligataire, à une exposition peu élevée dans des monnaies comme le USD ou le JPY, à une diversification large au niveau des Matières premières et finalement aux choix tactiques des gérants. Si sur les 10 dernières années la performance moyenne n'a été que de 2,5%, elle est encore supérieure à 5% sur 20 ans. Avec ce résultat, CPVAL se situe dans le premier quartile des résultats obtenus par les institutions de prévoyance suisses selon l'enquête de Swisscanto. La direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la caisse de rechercher de la rentabilité. Or cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans la catégorie à revenus variables.

La direction présente enfin un graphique sur les coûts liés à la gestion de fortune. En rapport avec la fortune globale, le ratio coûts/fortune se monte à 0,06%, ce qui place CPVAL parmi les meilleurs marché en Suisse, la moyenne se situant à 0,19% et la médiane à 0,17%. Dans le prochain rapport de gestion pour l'activité 2012, la Direction indiquera également les frais perçus par les différents placements collectifs dans lesquels la Caisse est investie.

Suite à la présentation, diverses questions ont été posées concernant le respect de critères éthiques dans les investissements de CPVAL en Matières premières et de façon plus générale également, concernant l'objectif de rendement ainsi que concernant le processus d'investissement (façon d'investir et prise de décision). La Direction y répond en précisant que dans la mesure du possible les critères éthiques sont déterminants lors du choix de tout investissement et que des lignes directrices de vote existent lors des assemblées générales de sociétés suisses dans lesquelles la Caisse est directement investie. Par ailleurs, CPVAL a signé en 2011 la Charte éthique avec la Fondation Ethos. L'objectif de rendement a été déterminé suite à une analyse des actifs et des passifs de CPVAL sur la base de l'évolution structurelle de l'effectif des assurés de CPVAL et des rendements attendus pour chaque classe d'actifs. Quant au processus d'investissement, il a été rappelé que CPVAL diversifie le plus possible ses avoirs et qu'elle le fait principalement à travers des placements collectifs. Le fonctionnement de la Commission de placement a également été reprecisé.

3.3. BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

3.3.1 Bilan

1. Diminution de la fortune de CHF 44 mios à CHF 2,43 mias, essentiellement due à la contre-performance des marchés financiers ;
2. Augmentation du découvert à CHF 1,28 mias pour CPVAL avec des engagements à hauteur de CHF 3,70 mias ;
3. Résultat technique et financier diminués avec comme conséquence un degré de couverture en baisse à 65,4% ;
4. Résultat des placements (-1,72%) : en dessous des objectifs.

3.3.2 Compte d'exploitation

1. Légère augmentation des cotisations de CHF 4,1 mios à CHF 158,7 mios expliquée par l'augmentation de l'effectif ;
2. Diminution des achats d'années d'assurance et des prestations de libre passage passant de CHF 36 mios à CHF 34,3 mios. Globalement les produits de prévoyance sont restés stables à environ CHF 193 mios ;
3. Augmentation de 6% des rentes de vieillesse à CHF 111 mios, stagnation des rentes de conjoint à CHF 17 mios et diminution des prestations d'invalidité à CHF 4,7 mios (-6%). Avec les prestations de libre passage payées, les charges de prévoyance 2011 pour CPVAL sont passées de CHF 174 mios à CHF 185 mios (+6,3%) ;
4. Augmentation des engagements d'assurance de CHF 147 mios ;
5. Excédent de charges de CHF 195,3 mios.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT DE PRIMAUTÉ

Mme Koppenburg présente ce point de l'ordre du jour en se référant aux modifications du nouveau plan de prévoyance, intervenues après la 1^{ère} lecture au Grand Conseil du mois de juin 2011. Un tableau indiquant les modifications de garantie dynamique accordée en principe aux assurés nés entre 1963 et avant, en pourcent de la différence de rente, entre le projet initial et le plan définitif est commenté. Pour ce qui concerne les mesures en faveur de la génération d'entrée, il est précisé que la garantie statique est applicable à tous les assurés, que la garantie dynamique respecte un pourcentage par année de naissance, que les baisses de rente ne peuvent excéder 7,5% et que tout assuré âgé de plus de 58 ans est également au bénéfice de la garantie de la rente immédiate. Le coût global définitif de ces mesures se monte à CHF 131 mios, dont CHF 115,9 mios à charge de l'Etat.

Mme Koppenburg présente ensuite l'évolution de la situation financière de CPVAL entre le 31.12.2011 et le 1^{er} janvier 2012. En résumé, les principales modifications intervenues au 1^{er} janvier sont les suivantes : abaissement du taux technique pour les rentes de 4% à 3,5%, recapitalisation à hauteur de CHF 450 mios et financement du coût des garanties en faveur de la génération d'entrée à hauteur de CHF 131 mios. Ce dernier montant constituera immédiatement une augmentation des engagements pour les assurés actifs. Au 01.01.2012, la situation financière de CPVAL se présente dès lors ainsi : fortune : CHF 3 mias, engagements : CHF 3,9 mias, découvert technique : CHF 0,9 mias et degré de couverture : 76,7%.

En conclusion, la Présidente précise que le site internet de la Caisse renseigne systématiquement et régulièrement sur l'avancement des travaux liés au changement de primauté et que les assurés recevront d'ici la fin de l'année une fiche informative à ce sujet.

A la question sur quel montant porte aujourd'hui la garantie de l'Etat, Mme Koppenburg répond que conformément aux nouvelles dispositions légales, la garantie de l'Etat porte sur la différence entre un degré de couverture à 100% et le degré de couverture effectif

de la Caisse selon 44 OPP2, à savoir pour CPVAL au 1^{er} janvier 2012, sur 23,3% (100%-76,7%) ou en d'autres termes sur CHF 911 mios.

5. DIVERS

Deux correspondances étaient parvenues à la Caisse avant l'Assemblée demandant d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant l'indexation des rentes. Ces demandes ont été traitées au point 5 « Divers » de l'ordre du jour. Le montant « économisé » par le gel des rentes de 2007 à 2011 est estimé à environ CHF 38 mios, montant correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur les 6 dernières années (2,5%) basé sur les réserves mathématiques moyennes des pensionnés. Sans tenir compte des différents plans de prévoyance qui prévalaient à l'époque où les pensionnés actuels étaient encore des assurés actifs, la perte du pouvoir d'achat pour une personne partie en retraite en 2000 peut être estimée à environ 5,5%. Si une des correspondances déplore et trouve injuste que le rendement de la fortune pénalise les rentiers, il est constaté qu'en cas de mauvaise performance des marchés financiers, ce ne sont pas seulement les rentiers qui sont pénalisés mais bien l'ensemble des intervenants de la Caisse, à savoir, actifs, pensionnés et employeurs. Un complément d'information est également souhaité sur la représentation des retraités au sein de l'organe paritaire de la Caisse. Il est rappelé que le règlement sur l'assemblée des délégués ne l'interdit pas et qu'il est du ressort des associations de présenter toute candidature intéressée à siéger au Comité de la Caisse, sous réserve d'approbation par l'assemblée des délégués. Mme la Présidente précise qu'à l'heure actuelle un représentant des pensionnés siège déjà au sein du Comité en la personne de M. Dominique Dubuis.

Une question est posée sur les raisons d'avoir modifié la façon de calculer les prestations risques (nouveau règlement : en fonction du salaire assuré et non plus en fonction de la rente de retraite). Ces deux façons de faire sont les plus courantes en prévoyance professionnelle. Se baser sur le salaire assuré est la façon la plus exacte de calculer ces prestations. Certes une diminution de l'activité réduit les prestations et ne tient pas compte du passé, mais en procédant ainsi, le calcul est beaucoup plus proche de la situation réelle de l'assuré.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Mme la Présidente remercie les participants ainsi que ses collègues du comité et clôt l'assemblée à 19h30 en les conviant à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 4 mai 2013

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

